



PREFECTURE DE LA SAVOIE

DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE pour la restauration ou la reconstruction d'un ANCIEN CHALET D'ALPAGE

(art. L122-11 du code de l'urbanisme)

NOTICE EXPLICATIVE

N'utilisez ce formulaire que pour une demande d'autorisation préfectorale de restauration ou de reconstruction d'un ancien chalet d'alpage ou d'un bâtiment d'estive préalablement au permis de construire ou à la déclaration de travaux.

Transmettez votre dossier complet en 3 exemplaires à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires de la Savoie
SPAT/ADS
1 rue des Cévennes
73011 CHAMBERY CEDEX**

Votre demande sera étudiée conjointement par la direction départementale des territoires et par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Elle sera soumise pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

Des informations complémentaires peuvent vous être demandées par lettre recommandée.

- * **Si votre chalet d'alpage n'est pas desservi par les voies et réseaux, ou desservi par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale :** l'autorisation ne peut être qu'expresse, et subordonnée à l'institution d'une servitude administrative établie par la mairie (article 76 de la loi 2016-1888 du 28 décembre 2016).
- * **Le préfet territorialement compétent dispose d'un délai de 4 mois** à compter de la date de la réception du dossier complet pour vous notifier l'autorisation. Faute de délivrance de l'autorisation dans ce même délai, cette dernière est réputée rejetée (Décret n°2018-1237 du 24 décembre 2018).

Votre projet reste par ailleurs soumis à l'obligation d'une autorisation d'urbanisme. Il vous appartiendra d'en faire la demande auprès de la mairie de la commune où se situe votre projet une fois l'autorisation préfectorale obtenue.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Plan de situation** permettant de localiser le terrain et le bâtiment établi à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 comportant l'orientation et les voies de desserte avec leur dénomination.
- Plan de masse** comportant le bâtiment avant et plan de masse après travaux cotés à l'échelle 1/500 ou 1/1000 comportant :
 - les limites cotées du terrain.
 - la description du *relief avant et après travaux* (courbes de niveau).
 - les plantations existantes à maintenir ou à supprimer.
 - l'emprise au sol de la construction (avant et après) avec les distances séparatives
 - la localisation des équipements privés éventuels (voies intérieures, réseaux divers ...)
 - la localisation des équipements publics existants desservant le terrain et la construction (voiries, accès, réseaux...).
- Dossier photographique complet** comprenant des vues de chaque façade, accompagné de détails de la construction (photographies d'enduit, de matériaux, d'assemblage...) En cas de ruine, mentionner des références (chalets voisins) sur le site permettant une approche comparative ; sur une base de bâtiment de même taille de même système constructif. En cas de ruine isolée, rassembler tout type de documents justificatifs de l'état initial du bâtiment (photo ancienne, témoignages).
- Relevé de toutes les façades existantes avec toutes les cotes**, y compris en cas de ruine, (ouvertures, épaisseur de la toiture) à l'échelle du 1/100 ou du 1/50 avec coupe si nécessaire.
- Plan coté des façades état futur** à l'échelle du 1/100 ou du 1/50. Coter également les ouvertures ainsi que l'épaisseur de la toiture et indiquer si nécessaire les matériaux apparents et les couleurs.
- Volet paysager :**
 - **une ou plusieurs vues en coupe** précisant l'implantation du chalet par rapport au terrain naturel avant et après travaux et indiquant les aménagements extérieurs.
 - **deux documents photographiques couleur** au moins permettant de situer le terrain dans le paysage proche et lointain avec report des angles de prise de vue sur les plans de situation de masse avant travaux ; les mêmes vues avec simulation après travaux (éventuellement).
- Notice succincte** permettant d'apprécier les conditions de restauration ou de reconstruction du bâtiment, l'indication des modes d'accès et les conditions du chantier ainsi que les matériaux utilisés et leur mise en œuvre. avec référentiels sous forme de croquis ou photos des matériaux utilisés.
- Autorisation du propriétaire du terrain** (s'il n'est pas le demandeur).
- Servitude administrative établie par la mairie** si votre chalet d'alpage n'est pas desservi par les voies et réseaux, ou est desservi par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale.



PREFECTURE DE LA SAVOIE

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉFECTORALE POUR LA RESTAURATION OU LA RECONSTRUCTION D'UN ANCIEN CHALET D'ALPAGE (art. L122-11 du code de l'urbanisme)

1) DECLARANT :

NOM, PRENOM :

Téléphone :

Mail :

Adresse (numéro, voie ou lieu-dit) :

Commune :

Code postal :

2) TERRAIN :

Adresse (numéro, voie, lieu-dit) :

Commune :

Code postal :

Le chalet d'alpage est-il desservi par les voies et réseaux ? Oui Non

Dans l'affirmative, les voies sont-elles utilisables en période hivernale ? Oui Non

3) NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU TERRAIN (s'il est différent du demandeur)

Adresse (numéro, voie ou lieu-dit) :

Commune :

Code postal :

4) CADASTRE et zonage au PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Sections cadastrales et les numéros de parcelles :

Zonage du PLU :

5) PROJET :

ANTERIORITE EVENTUELLE

Votre projet a-t-il déjà fait l'objet d'un examen à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ? Oui Non

Date de la CDNPS :

Numéro d'un permis antérieur :

USAGE DE LA CONSTRUCTION

Usage futur du bâtiment :

Période d'utilisation du chalet :

DENSITE DE LA CONSTRUCTION

Surface plancher existante :

Surface plancher **après travaux** :

(les extensions ne sont admises que pour des motifs professionnels liés à l'usage du chalet)

Je soussigné, auteur de la présente déclaration, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus

Nom Prénom

Date et Signature